

Aperçu budgétaire : dépenses du Conseil de la RCN pour 2024-2025

Titre de l'événement	Montant budgété	Total dépensé
CRCN hiver 2024		28 273,61
AGA du CRCN 2024		131 865,90
Total du Conseil de la RCN	35 000	160 139,51
	Écart	-125 139,51
	Dépenses non comptabilisées*	31 332,25
2024	Écart total potentiel	-156 471,76\$

*Les dépenses non comptabilisées correspondent à l'achat de cadeaux promotionnels (AGA) et aux coûts liés à la perte de salaire (AGA).

Titre de l'événement	Montant budgété	Total dépensé
CRCN hiver 2025		12 450,02
AGM NCR 2025		120 145,16
Total du Conseil de la RCN	37 800	132 595,18
2025	Écart total	-94 795,18\$

Les aperçus financiers pour 2024 et 2025 montrent des écarts importants entre les montants budgétés pour les réunions du Conseil et les assemblées générales annuelles et les dépenses réelles. Ces écarts ne résultent pas d'une seule décision. Ils reflètent plutôt des faiblesses comptables au sein du bureau de la VPER sur plusieurs cycles budgétaires, qui ont affecté l'exactitude des informations financières disponibles au moment de l'élaboration des budgets.

Il est important de noter que les personnes trésorières régionales qui ont entrepris l'élaboration des budgets triennaux pour la RCN l'ont fait de bonne foi et en se basant sur les meilleures données financières disponibles à l'époque. Cependant, le suivi incomplet des dépenses et les pratiques de codage des cycles précédents ont donné lieu à des allocations qui ne reflétaient pas entièrement les coûts réels de la tenue des réunions du Conseil et des AGAs. En conséquence, le budget actuel pour 2025-2027 ne correspond pas à la réalité opérationnelle.

Au début du cycle financier actuel, la RCN a suivi sa pratique historique consistant à approuver un budget triennal lors d'une réunion ordinaire du Conseil. Il est important de noter que cette approche diffère de la pratique en vigueur dans toutes les autres régions de l'AFPC, où les congrès régionaux sont explicitement chargés d'établir les dispositions budgétaires pour la période suivante.

Le congrès régional est l'instance décisionnelle la plus représentative de la région. Pour un cadre financier pluriannuel – qui établit les priorités régionales et l'orientation des dépenses pour l'ensemble d'un cycle – l'approbation du congrès offre une plus grande légitimité démocratique et une plus grande transparence qu'une seule réunion ordinaire du Conseil.

Étant donné que ces écarts s'étendent sur plusieurs cycles et sont désormais clairement documentés, il est prudent de procéder à un examen officiel du budget 2025-2027 et de présenter toute révision recommandée au congrès régional triennal pour examen et approbation.

ATTENDU QUE le suivi financier effectué par le bureau de la VPER, ainsi que les rapports présentés au Conseil, montrent des écarts importants entre les dépenses prévues et les dépenses réelles pour les réunions du Conseil de 2024 et 2025 ; et

ATTENDU QUE le budget 2025-2027 de l'AFPC-RCN ne reflète pas adéquatement les coûts réels nécessaires pour soutenir les fonctions du Conseil ; et

ATTENDU QUE les informations financières actualisées permettent une budgétisation plus précise et plus responsable ;

IL EST RÉSOLU que le Comité permanent des finances de la RCN, en collaboration avec la VPER, les titulaires des postes de trésorerie régionale et de trésorerie régionale suppléante, examine le budget 2025-2027 de l'AFPC-RCN ; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que toute révision recommandée soit présentée aux personnes déléguées lors du congrès régional triennal pour examen et approbation.